

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-815

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	80 000 000
Compétitivité	0	0
Cohésion	80 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	80 000 000	80 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 80 000 000 d'euros du programme 362 "Ecologie" action 07 – Infrastructures et mobilité vertes (nouvelle) vers le programme 364 "Cohésion" action 03 "Handicap".

Amendement d'appel.

Cet amendement vise à favoriser l'insertion professionnelle, l'aide à l'embauche et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, particulièrement dans le contexte économique et sanitaire particulier que nous connaissons. Notre politique en la matière doit être plus ambitieuse. Les initiatives de type "cafés joyeux" doivent être multipliées et encouragées pour qu'une véritable intégration des personnes en situations de handicap puisse avoir lieu dans notre système économique aujourd'hui encore trop inadapté.